

Commune de

MONTBAZON

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°2/3

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 16/10/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Montbazon, Le Maire,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 03/10/2025

ARRETE LE : 06/02/2025

APPROUVE LE : 16/10/2025

audicé

audicé.com

Haute-de-France

Grand-Est

Vul-de-Lux

Alsace

Normandie

Île-de-France

Occitanie

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Légende

Contexte :

Surfaces en eau

Prescriptions :

Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article R151-6 du Code de l'Urbanisme

Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG)

Emplacement réservé

Espace public à préserver ou à créer au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Parc urbain à créer au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Boisement à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé à conserver

Secteur protégé au titre de l'article R151-31 du Code de l'Urbanisme

Zone humide à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Trame linéaire verte à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Zonage :

Zones et secteurs du PLU

Zones urbaines :

UA : Zone urbaine - secteur correspondant au noyau central ancien et dense

UAI : Zone urbaine - secteur correspondant au noyau central ancien et dense, soumis à un risque d'inondation

UB : Zone urbaine - zone d'extension récente mixte de l'urbanisation

UBI : Zone urbaine - zone d'extension récente mixte de l'urbanisation, soumise à un risque d'inondation

UC : Zone urbaine - zone à destination des activités économiques

Zones à urbaniser :

2AU : Zone à urbaniser à long terme

Zones agricoles :

A : Zone naturelle destinée à l'exploitation agricole du sol

Zones naturelles :

N : Zone naturelle

Np : Zone naturelle protégée

Npi : Zone naturelle protégée soumise à un risque d'inondation

Nci : Zone naturelle accueillant des activités touristiques et de loisirs soumise au risque inondation

Ni : Zone naturelle dans laquelle les installations légères de loisirs sont autorisées

Nt : Zone naturelle accueillant des activités touristiques

Nti : Zone naturelle accueillant des activités touristiques soumise au risque inondation

Ntc : Zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitée à destination des activités touristiques

Ne : Zone naturelle à vocation d'équipements

Nei : Zone naturelle à vocation d'équipements et soumise à un risque d'inondation

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	22 665 m²	Création d'une voie nouvelle reliant la RD910 à la RD250	Département d'Indre-et-Loire

